

Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Echternach

Vu la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, telle qu'elle a été modifiée et complétée dans la suite ;
Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques tel qu'il a été modifié et complété dans la suite ;
Vu le titre XI, article 3, du décret du 16-24 août 1790 sur l'organisation judiciaire ;
Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;
Vu la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines ;
Vu les lois du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale et sur l'Inspection générale de la police ;
Vu le règlement communal du 14 décembre 2020 concernant la réglementation de la circulation sur le territoire de la commune d'Echternach, tel qu'il a été modifié par la suite ;

Attendu qu'une manifestation sportive de la « LASEL » et « AS LCE » aura lieu à Echternach le jeudi, 16 mai 2023 ;
Attendu qu'à cette fin et dans l'intérêt de la sécurité routière, il y a lieu de réglementer la circulation dans les rues énumérées ci-après ;

ARRETE :

Art. 1 : Circulation interdite :

Le jeudi, 16 mai 2024, de 12,00 heures jusqu'à 18,00 heures la circulation est interdite :
- rue Grégoire Schoupe, tronçon entre l'immeuble numéro 47 et le parking « Lac Echo » ;
- rue Léopold Durand, sur toute la longueur ;
- rue Thoull, de l'immeuble numéro 1 direction Op Thoull,
- op Thoull, aire délimitée par des panneaux ;

Art. 2 : Stationnement interdit :

Le jeudi, 16 mai 2024, de 08,00 heures jusqu'à 20,00 heures le stationnement est interdit :
- sur l'ensemble du parking « LAC Echo », aire délimitée par des panneaux.

Art. 3 : Pénalités.

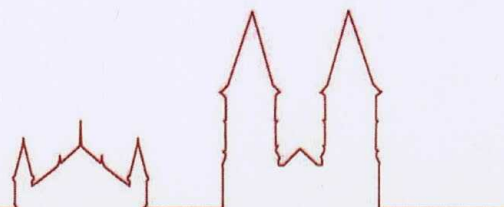
Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Ainsi délibéré à Echternach, date qu'en tête.
(suivent les signatures)

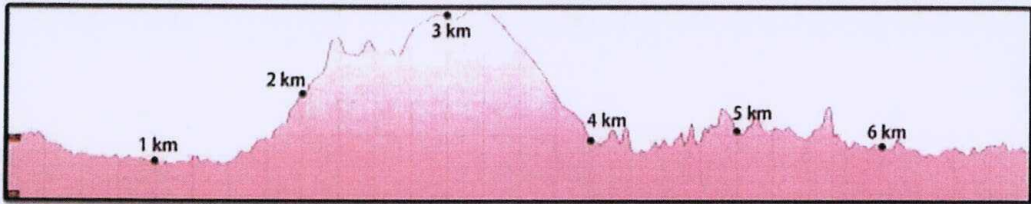
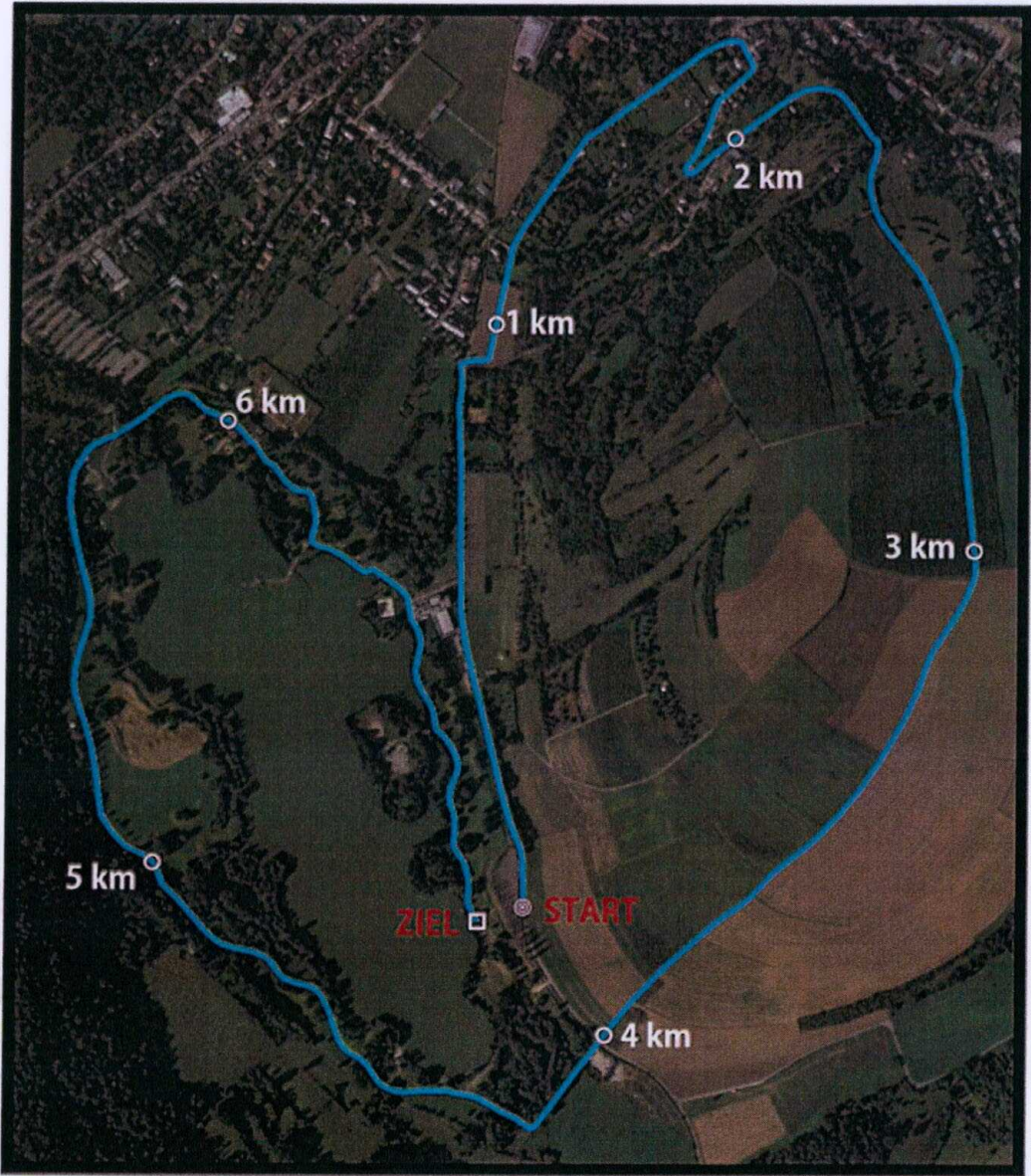
Pour expédition conforme,
Echternach, le 19 avril 2024.
La Bourgmestre,



Le secrétaire f.f.,



LAF RONDEREM DE SEI 2024 (7,0 KM)





Ligue des Associations Sportives Etudiantes Luxembourgeoises

League of the Luxembourg Students' Associations
Luxemburger Studentensportverband

lasel@lasel.lu / www.lasel.lu

COURSE "RONDEREM DE SEI" 16 mai 2024 à Echternach

Itinéraire

Départ: rue Grégoire Schouppe (en face du Parking « Löschen »)
 rue Léopold Durand
 rue Thoul
 rue Michel Hormann / Rue Gibraltar
 op der Thoul
 carrefour rue Grégoire Schouppe
 entrée Séi
 tour du lac (chemin pour piétons et cyclistes)

Arrivée. lac (hauteur parking « Löschen »)